

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Évolution du master MEEF : SUD éducation dénonce un projet au service de la casse des statuts

La fédération Sud éducation a été reçue par la DGSIP dans le cadre de rencontres bi-laterales le 6 décembre 2018 au sujet de la réforme du master MEEF.

Il s'est avéré comme prévu impossible d'échanger sur les problèmes de fond : évolution du statut des stagiaires, place du concours, articulation formation initiale et continue, évolution du mode de recrutement, évolution du statut des ESPE... Le ministère a tenté de nous rassurer en déclarant que ces points n'étaient pas à l'ordre du jour car le cadre demeurerait pour l'instant inchangé. Mais pour combien de temps ?

Il nous a été demandé notre avis sur les équilibres de la formation tels qu'ils sont définis dans le document de travail. Nous avons rappelé que ce cadre contraint ne permettait pas une mise à plat des difficultés que rencontre la formation des enseignant-e-s. Nous avons néanmoins souligné l'impossibilité d'une formation de qualité dans les conditions proposées. Pour le master MEEF premier degré, l'augmentation de la part prise par les fondamentaux et par le stage se fera au détriment d'une formation disciplinaire et didactique polyvalente de qualité. Nous avons rappelé que l'alternance dès la première année fragiliserait encore les étudiant-e-s qui ne peuvent se former efficacement dans une situation où ils et elles seront employé-e-s en M1 comme moyens d'enseignement et en L2 et L3 affecté-e-s à toutes sortes de tâches éducatives périphériques. Nous avons également exprimé nos craintes relatives aux orientations idéologiques et politiques qui pèsent toujours plus sur les enseignant-e-s et qui compromettent la liberté pédagogique.

SUD éducation considère que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une refonte de la formation des enseignant-e-s qui vise à remettre en cause le concours et au-delà, le statut de fonctionnaire.

SUD éducation, comme cela a été dit au ministère, revendique toujours un concours à Bac + 3 et deux années de formation, rémunérées, comme fonctionnaire stagiaire, avec entrée progressive dans le métier.